



Envoyé en préfecture le 02/04/2019  
Reçu en préfecture le 02/04/2019  
Affiché le 21/03/19  
ID : 031-213104219-20190328-DEL2019\_03\_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 28 mars 2019
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
21 mars 2019			
DATE D'AFFICHAGE			
21 mars 2019			

**Etaient présents**

Mesdames PRADERE, VIANO, CADAUX-MARTY, VIOLTON, SALES, JUCHAULT, BAZILLOU, CROUZET (à partir de 19 h 17), TALAZAC  
Messieurs CASSETTA, LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, STEFANI, BLOCH, SOUREN, ALBOUY, BOSCHATEL, CASSOU-LENS, MATTIUZZO, DANTON

**Procurations**

M BOST avait donné procuration à M MATTIUZZO  
Mme DESPAUX avait donné procuration à Mme PRADERE  
M BORDIER avait donné procuration à M DANTON  
Mme TARDIEU avait donné procuration à M CASSOU-LENS

**Absents**

Mme SOUTEIRAT  
Mme CROUZET (Jusqu'à 19 h 17)

M STEFANI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

**DELIBERATION N°2019-03-01**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 21/4/19

Bescher  
L'ÉVALUÉ

ID : 031-213104219-20190328-DEL2019\_03\_01-DE

## I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2019

## II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2018
- B – L'exécution 2018
- C – La dette
- D – Les recettes fiscales
- E – Les allocations compensatrices
- F – Les dotations
- G – Les et contingents et participations

## III – LES ORIENTATIONS 2019

- A – Les Charges de Fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les engagements pluriannuels

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2019.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 28 mars 2019  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Baptiste CASSETTA

